



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 28 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt huit juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
24/06/2022	24/06/2022	19	10	16	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie		X	Mme GHILACI Marion
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mr URUTY Eric	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	Mme MALARTRE Eloïse
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia		X	Mr GLADE Alain
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard	X		
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme MALARTRE Eloïse		

**Délibération n°2022-06-28-02**
**Résultat du vote**      **19 pour**

**Objet : Acquisition d'une portion de la parcelle B1278**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10 ;

Considérant le bien immobilier de la parcelle B1278 sise rue de l'Ancienne Eglise, d'une superficie de 23 m<sup>2</sup> ;

Considérant la proposition de la commune d'acquérir ce bien au prix de 10 000 € ;

Considérant que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- ✓ **D'APPROUVER** l'offre d'acquisition de la propriété immobilière de la parcelle B1278, sise rue de l'Ancienne Eglise, dans les conditions décrites, moyennant 10 000 €, hors frais notariés ;
- ✓ **D'AUTORISER** M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition du dit bien dont entre autres la signature de l'acte d'acquisition par acte notarié.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
A. GLADE

